

Séance du 10 décembre 2010

Transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes « Cère et Dordogne »

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la proposition de transférer sa compétence tourisme à la Communauté de Communes « Cère et Dordogne » au plus tard le 31 Décembre 2010.

Adhésion de la Communauté de Communes « Cère et Dordogne » au Syndicat mixte Touristique de la Vallée de la Dordogne

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes « Cère et Dordogne », lorsqu'elle aura la compétence tourisme, au Syndicat mixte touristique de la Vallée de la Dordogne. Le Syndicat aura notamment pour missions l'accueil du public, l'information et la promotion touristique locale.

Assistance à maîtrise d'Ouvrage – Aménagement des berges de la Cère

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de l'Eau et de l'Espace (SYMAGE) a été retenu par le Conseil Municipal pour accompagner la démarche de la Commune dans son opération de valorisation des berges de la Cère, l'enjeu étant d'accompagner le développement urbain entre la piscine et Biars Bourg.

Le coût de l'intervention s'élève à 4945.00 TTC euros.

Concours Receveur Municipal- Attribution d'indemnités

Monsieur Gilles GUEGAN a pris les fonctions de Receveur Municipal au centre de Finances Publiques de Bretenoux-Vayrac auquel est rattachée la commune en remplacement de Monsieur Jean-Luc BOUYSSSET. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an (calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983), de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 euros.

Tableau communal des effectifs – Modification

Dans le cadre de mesures prises en faveur de l'emploi, un contrat d'insertion unique avait été conclu avec la Direction Départementale du Travail pour le recrutement d'un adjoint technique aux services techniques. Cet emploi a permis de réaliser en régie un ensemble d'interventions qui nécessiteraient de faire appel à un professionnel. Cet emploi arrivant à son terme début 2011, le Conseil Municipal a décidé de le pérenniser au sein des effectifs de la collectivité en créant un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} Classe, à temps non complet, 20 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Par ailleurs suite à la nomination dans un grade supérieur de plusieurs agents de la collectivité, le Conseil Municipal a approuvé la suppression des emplois précédemment occupés par ces agents et la modification du Tableau Communal des effectifs.

Restauration scolaire-Tarifs 2011

Le Conseil Municipal a fixé comme suit les prix des repas au restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2011 :

| | |
|---------------------------------------|--------|
| ➤ Repas enfants de la Commune | 2.96 € |
| ➤ Repas enfant dans une autre commune | 3.57 € |
| ➤ Repas enseignant ou invité | 5.30 € |

Service Eau-Tarifs vente d'eau 2011

Compte tenu des travaux d'investissement pour l'extension et le renouvellement du réseau public de distribution et des résultats prévisionnels de l'exercice 2011, il est nécessaire de procéder à une revalorisation des tarifs de vente d'eau. Le Conseil Municipal fixe les tarifs de vente d'eau, distribuée en régie, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2011 :

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Abonnement annuel | 35.00 euros |
| Par mètre cube d'eau consommé | 0.50 euros |